

Séance 02 Mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le deux du mois de mars à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil (Mairie) de Camarès, sous la présidence de Madame Monique Aliès, Présidente.

Présents : Monique ALIES, Albert BOUSQUET, Jean-Louis CABANES, Sophie CANTALOUBE, Claude CHIBAUDEL, Hélène CHICO ROS, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Gérard DRESSAYRE, Michelle FONTANILLES, Eric HOULES, Michel LEBLOND, Eva LE CHARPENTIER, David MAURY, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Bernard ROUVE, Jean-Philippe SABATHIER, André SERIN, Michèle SICARD, Anne-Claire SOLIER, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI

En tant que délégué suppléant, était présent : Christophe GARENC, Michel SIMONIN

Excusés ayant donné un pouvoir : Jean-Louis FRANJEAU à Patrick ROQUES, Philippe GIGANON à Hélène CHICO ROS, Jean-Luc JACQUEMOND à Cyril TOUZET, Jean-Claude TOUREL à Albert BOUSQUET

Absents excusés : Bernard ARNOULD, Laure BERNAT, Séverine DRESSAYRE, Jean MILESI, Jean-François ROUSSET

Date de la convocation : 24 février 2023

Madame la Présidente énonce les pouvoirs.

Le quorum atteint, la séance est ouverte.

Désignation d'un secrétaire de séance : Anne-Claire SOLIER

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-Verbal de séance de Conseil Communautaire du 26 janvier 2023,
- Proposition demande DETR :
 - Programme voirie 2023,
 - Rénovation et mise en conformité Piscine Belmont-sur-Rance,
- Approbation du programme voirie 2023,
- Etude de faisabilité pour l'extension de la ZA Bel Air II phase 2 – Proposition financière SCP Fourcadier,
- Viabilisation des parcelles H362 et H363 – ZA de Bel Air 1,
- Discussion sur l'Appel d'Offre pour la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques en toiture des Sherpa,
- Lancement de l'Appel d'Offre et planning concernant la MAM de Montlaur,
- Rénovation des réseaux E.U. et Elect. A la base de loisirs de St-Sernin-sur-Rance,
- Rénovation et aménagement des locaux sociaux à la zone de transit de Belmont-sur-Rance,
- Modification sur les délibérations concernant l'aide à l'immobilier à l'entreprise Malige Raval'Or,

- Compostage : projet pour les particuliers,
- Dispositif « Chorale à l'école » pour les années scolaires 2022 – 2023 à 2024 – 2025,
- Présentation du journal intercommunal,
- Ressources humaines,
- Questions diverses.

Approbation du Procès-Verbal de séance de Conseil Communautaire du 26 janvier 2023

📅 **26 janvier 2023** : approuvé à l'unanimité.

Proposition demande DETR :

Madame la Présidente expose : Pour information, je vous rappelle qu'une réunion a eu lieu avec la nouvelle sous-préfète ce 02 mars à 18h00, voici quelques éléments :

Tout d'abord, tout le monde va recevoir les documents projetés. Les demandes de dossier DETR se terminent demain. La Communauté de Communes dépose des dossiers de DETR tous les ans.

Lors de cette réunion, il a été question concernant la voirie communautaire car des communes ont transféré la compétence à la Communauté de Communes (comme nous) et d'autres ont gardé la voirie. La sous-préfète donnera priorité à la voirie des Communauté de Communes, mais restera ouverte à peut-être donner aux communes.

L'existence d'un fond vert (dossier à envoyer toute l'année, mais de façon dématérialisé) pour sobriété énergétique : éclairage public, renaturation des espaces, améliorations énergétiques des bâtiments, les friches, eau (PAPI, GEMAPI), etc. ; les dossiers sont très complexes.

📅 **Programme voirie 2023 :**

PIÈCE JOINTE OBLIGATOIRE – DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2023

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé de l'opération : Programme de travaux voirie communautaire 2023

Porteur de l'opération : CC Monts, Rance et Rougier

1 – le contexte : (diagnostic)

Le réseau de voirie communautaire est très étendu et son état est ancien et/ou détérioré dans certains secteurs. La Communauté a donc engagé depuis quelques années, un programme annuel de travaux afin de remettre progressivement à niveau l'état de ce réseau routier.

2 – les objectifs :

L'amélioration du réseau routier contribue à l'attractivité du territoire, au maintien et au développement de l'activité économique de nos zones rurales même si la charge budgétaire est lourde pour notre Communauté de Communes.

3 – la nature de l'opération :

Travaux d'élargissement, reprofilage, renforcement et/ou réfection des revêtements bi-couches ou tri-couches.

4 – le descriptif détaillé du projet :

La mise en œuvre des fournitures et matériaux achetés sera réalisée en régie par les équipes techniques de la Communauté.

Le détail des travaux se décompose comme suit :

- VC Chemin périphérique de l'Esat au Traversous – commune de Belmont : longueur de 520 m,
- VC Chemin du Château d'eau au cimetière – commune de Belmont : longueur de 860 m,
- VC 14 de La Blancharderie à RD999 – commune de Balaguier : longueur 780 m,
- VC Chemin de Lavagnol – commune de Fayet : longueur de 1 430 m,
- VC Chemin de Méjanel – commune de Fayet : longueur de 1 160 m,

- VC Chemin de Sénégas – commune de Camarès : longueur de 405 m,
- VC Chemin de Campalvies – commune de Camarès : longueur de 1 830 m,
- VC Chemin de Lagarde – commune de Camarès : longueur de 530 m,
- VC du Puech Alric – commune de Combret : longueur de 1 720 m,
- VC de Combret à Pagezy (2° tranche) – commune de Combret : longueur de 2 000 m,
- VC du Chemin de St-Etienne au Besc – commune de Gissac : longueur de 2 290 m,
- VC du Moulin – commune de Gissac : longueur de 705 m,
- VC de Canidels – commune de La Serre : longueur de 315 m,
- VC du Landié – commune de La Serre : longueur de 630 m,
- VC Terraignes au Château – commune de Laval-Roquecezière : longueur de 720 m,
- VC Le Château du Grès – commune de Laval-Roquecezière : longueur de 300 m,
- VC de Croix de Fanjaud à Cayourtes – commune de Mélagues : longueur de 1 530 m,
- VC Chemin du Mas de Salleles – commune de Montagnol : longueur de 430 m,
- VC Chemin de La Fourmigouse – commune de Montfranc : longueur de 300 m,
- VC Chemin du Mas de Salleles – commune de Montagnol : longueur de 430 m,
- VC Chemin d’Orient au Moulin Neuf – commune de Pousthomy : longueur de 600 m,
- VC Route de La Déchetterie – commune de St-Sernin : longueur 2 200 m.

5 – impacts attendus :

sur l’emploi / le développement local, sur l’environnement, ...

6 – durée de l’opération :

6 à 9 mois.

7 – coût prévisionnel global (H.T.) et montant sollicité :

Coût H.T. : 300 000 €

Montant DETR sollicité (30 %) : 90 000 €

COUT ESTIMATIF GLOBAL Travaux voirie Communautaire Programme annuel 2023

Fournitures	Quantité (tonnes)	PU HT *	Montant HT
GNT (graves non traitées)	5 000	7,30	36 500,00
GRAV (gravillons)	3 600	13,20	47 520,00
GE (graves émulsion)	400	44,00	17 600,00
TGAP (sur GNT & GRAV)	8 600	0,21	1 806,00
Transport matériaux (sur GNT, GRAV et GE)	9 000	4,70	42 300,00
EB (émulsion bitumineuse)	420	380,00	159 600,00
		TOTAL HT	305 326,00

* : prix unitaires moyens estimés et actualisés sur la base du marché de fournitures et transport de matériaux attribué en 2019 (pour la période 2019 à 2022)

L’ouverture des plis pour l’achat des fournitures et transport de matériaux de voirie se fera la semaine prochaine. La tendance est à l’augmentation de tous les matériaux. L’émulsion sera le matériau le plus difficile car on l’a eu très peu cher, là on va repartir sur des tarifs actualisés et annualisés.

Rénovation et mise en conformité Piscine Belmont-sur-Rance :

- **Demande de subventions – Financeurs :**

Madame la Présidente expose au Conseil Communautaire :

La piscine intercommunale de Belmont-sur-Rance, construite dans les années 1970. Elle est ouverte pendant 3 mois, de juin à fin août. En juin, les écoles du territoire se répartissent des créneaux pour l’utiliser.

Les vestiaires sont d’époque et n’ont jamais été rénovés, seuls les murs ont été repeints.

D'importants travaux de rénovation des bassins, pour la création de la filtration, des goulottes de débordement ont été réalisés dans les années 2000. Les douches extérieures ont été remplacées en 2011. Les 3 bassins sont repeints régulièrement.

Malgré cela, cet équipement qui reçoit du public ne correspond plus aux standards actuels. Sa configuration ne permet pas une accessibilité aisée de l'ensemble des publics, et la zone des vestiaires est exigüe. Il en va de même pour les sanitaires et douches qui doivent être repensée en totalité.

L'absence de jeux pour les enfants altère son attractivité. Les dimensions des circulations et des plages de détente sont insuffisantes.

Le présent projet concerne la réhabilitation de la piscine de Belmont-sur-Rance. Les travaux envisagés portent sur :

- La restructuration complète du bâtiment des vestiaires avec la création de 3 zones d'extension sur la périphérie du bâtiment existant pour améliorer l'accessibilité PMR et garantir le confort et la confidentialité au sein des vestiaires,
- La réfection des plages existantes et agrandissement côté sud pour améliorer le confort des baigneurs et la distanciation. Les circulations seront plus aisées,
- L'aménagement de zone de jeux aquatiques pour enfants,
- La remise en peinture des 3 bassins.

Les objectifs recherchés ont pour but de :

- Aménager la structure aux normes d'accessibilité (vestiaires, WC et douches PMR, circulations et reprise des margelles, ...),
- Assurer le confort et la confidentialité au sein des vestiaires et sanitaires,
- Rendre attractive la piscine afin d'attirer les visiteurs,
- Proposer un espace de loisirs avec zones de jeux aquatiques.

Le coût prévisionnel de la Tranche Ferme du projet est de 450 000,00 € H.T..

Madame la Présidente présente au Conseil Communautaire, le plan de financement prévisionnel de la Tranche Ferme ainsi que l'échéancier.

DEPENSES		RECETTES	
Désignations	Montant H.T.	Désignations	Montant H.T.
Travaux	385 875,00 €	ETAT – DETR (40%)	180 000,00 €
Maitrise d'œuvre – études – contrôle	64 125,00 €	Conseil Régional (20%)	90 000,00 €
		Conseil Départemental (20%)	90 000,00 €
		Autofinancement et/ou emprunt	90 000,00 €
TOTAL H.T.	450 000,00 €	TOTAL H.T.	450 000,00 €

La demande de soutien de l'ÉTAT au titre de la DETR pour ce projet fera l'objet de délibérations spécifiques.

L'échéancier prévisionnel de réalisation pourrait être le suivant :

Etudes et travaux préparatoires	Année 2022 et 2023
Phase 1	1er septembre 2023 au 31 décembre 2023
Phase 2	1er janvier 2024 au 31 mai 2024

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le lancement de la Tranche Ferme concernant la rénovation de la piscine intercommunale de Belmont-sur-Rance, ainsi que l'échéancier présenté,
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel de Tranche Ferme tel que présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à effectuer toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions auprès des différents financeurs,
- **DONNE** tous pouvoirs à Madame la Présidente pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de la Tranche Ferme de cette opération.

○ **Demande de subventions – DETR 2023 :**

Madame la Présidente expose au Conseil Communautaire :

La piscine intercommunale de Belmont-sur-Rance, construite dans les années 1970. Elle est ouverte pendant 3 mois, de juin à fin août. En juin, les écoles du territoire se répartissent des créneaux pour l'utiliser.

Les vestiaires sont d'époque et n'ont jamais été rénovés, seuls les murs ont été repeints.

D'importants travaux de rénovation des bassins, pour la création de la filtration, des goulottes de débordement ont été réalisés dans les années 2000. Les douches extérieures ont été remplacées en 2011. Les 3 bassins sont repeints régulièrement.

Malgré cela, cet équipement qui reçoit du public ne correspond plus aux standards actuels. Sa configuration ne permet pas une accessibilité aisée de l'ensemble des publics, et la zone des vestiaires est exigüe. Il en va de même pour les sanitaires et douches qui doivent être repensée en totalité.

L'absence de jeux pour les enfants altère son attractivité. Les dimensions des circulations et des plages de détente sont insuffisantes.

Le présent projet concerne la réhabilitation de la piscine de Belmont-sur-Rance. Les travaux envisagés portent sur :

- La restructuration complète du bâtiment des vestiaires avec la création de 3 zones d'extension sur la périphérie du bâtiment existant pour améliorer l'accessibilité PMR et garantir le confort et la confidentialité au sein des vestiaires,
- La réfection des plages existantes et agrandissement côté sud pour améliorer le confort des baigneurs et la distanciation. Les circulations seront plus aisées,
- L'aménagement de zone de jeux aquatiques pour enfants,
- La remise en peinture des 3 bassins.

Les objectifs recherchés ont pour but de :

- Aménager la structure aux normes d'accessibilité (vestiaires, WC et douches PMR, circulations et reprise des margelles, ...),
- Assurer le confort et la confidentialité au sein des vestiaires et sanitaires,
- Rendre attractive la piscine afin d'attirer les visiteurs,
- Proposer un espace de loisirs avec zones de jeux aquatiques.

Le coût prévisionnel de la Tranche Ferme du projet est de 450 000,00 € H.T..

Cette Tranche de travaux sera réalisée sur les années 2023 et 2024, et ce pour permettre l'ouverture de la piscine en période estivale.

Le soutien à l'ETAT au titre de la DETR sera calqué sur le planning de ce projet ; le plan de financement suivant correspond donc aux travaux réalisés sur l'année 2023.

Madame la Présidente présente au Conseil Communautaire, le plan de financement prévisionnel de la Tranche Ferme (correspondant aux travaux prévus sur l'année 2023), ainsi que l'échéancier.

DEPENSES		RECETTES	
Désignations	Montant H.T.	Désignations	Montant H.T.
Travaux	192 937,50 €	ETAT – DETR (40%)	90 000,00 €
Maitrise d'œuvre – études – contrôle	32 062,50 €	Conseil Régional (20%)	45 000,00 €
		Conseil Départemental (20%)	45 000,00 €
		Autofinancement et/ou emprunt	45 000,00 €
TOTAL H.T.	225 000,00 €	TOTAL H.T.	225 000,00 €

Les demandes de subventions auprès des autres financeurs ont été réalisées sur le coût global de l'opération (Tranche Ferme), et telle qu'elles ont été présentées dans la délibération N° 20230302_012 en date du 02 mars 2023.

L'échéancier prévisionnel de réalisation pourrait être le suivant :

Etudes et travaux préparatoires	Année 2022 et 2023
Phase 1	1er septembre 2023 au 31 décembre 2023
Phase 2	1er janvier 2024 au 31 mai 2024
Fin des travaux	31 mai 2024

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le lancement de la Tranche Ferme concernant la rénovation de la piscine intercommunale de Belmont-sur-Rance, ainsi que l'échéancier présenté,
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel de la Tranche Ferme (correspondant aux travaux prévus sur l'année 2023) tel que présenté ci-dessus,
- **DÉCIDE DE SOLLICITER** le soutien de l'ÉTAT au titre de la DETR 2023,
- **DONNE** tous pouvoirs à Madame la Présidente pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de la Tranche Ferme de cette opération.

Le descriptif détaillé du projet :

Ce descriptif est issu du document A.P.S. du 28/10/2021 fourni par l'agence d'architecture Rouquette – Vidal. Pour des raisons budgétaires, seule la tranche ferme fait l'objet de cette demande.

1) Travaux sur bâtiment

- Dépose et évacuation de l'ensemble de la couverture existante,
- Réfection totale de la couverture par bacs aciers isolés. La charpente lamellée collée existante est conservée,
- Création de trois extensions pour agrandissement des locaux, maçonnerie d'agglomération + bardage, toiture terrasse + étanchéité,
- Remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures en aluminium,
- Réfection totale de l'intérieur avec mise en place de cabines préfabriquées,
- Réfection du sol intérieur par mise en place de sol souple antidérapant et étanche,
- Réfection de l'ensemble des murs intérieurs par doublage et mise en peinture,
- Fourniture et pose d'appareils sanitaires pour zone sanitaires y compris alimentations et évacuations,
- Reprise de la distribution électrique y compris tableau dans l'ensemble du bâtiment et des abords,
- Fourniture et pose de mobilier intérieur pour aménagement de la zone accueil,
- Dépose et repose de l'ensemble des éléments techniques pour fonctionnement des bassins situés dans le bâtiment existant,

- Aménagement de la terrasse située à proximité des vestiaires côté grand bassin, mise en place de protections solaires telles que toiles tendues ou équivalent + réfection du sol,
- Création d'une circulation extérieure + escalier en périphérie du bâtiment pour accès à la zone enfants située en contrebas

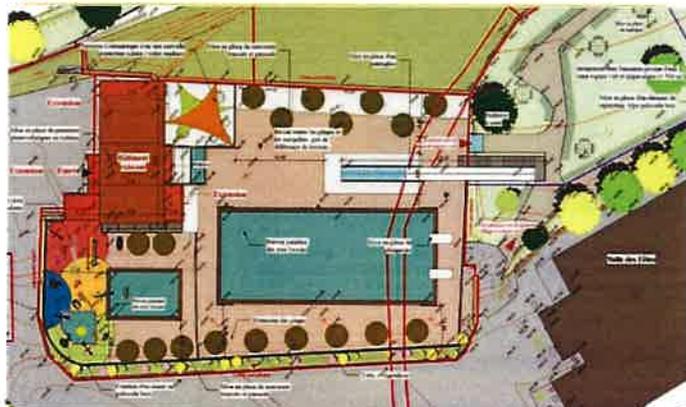
Surface de bâtiment réhabilitée : 86,77 m²
 Surface de bâtiment créée : 48,65 m²
 Terrasses et circulations : 85,10 m²

2) Aménagement des abords immédiats du bassin enfant :

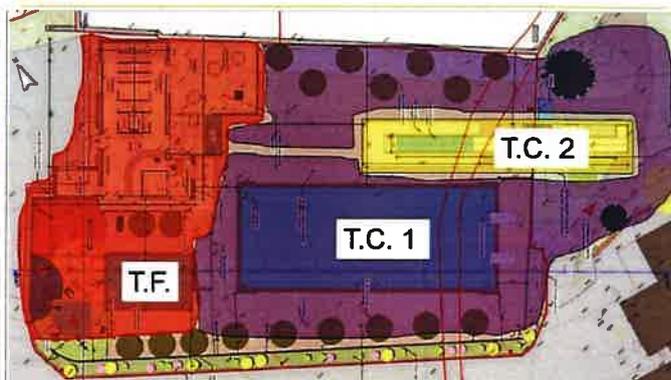
- Mise en peinture du petit bassin,
- Reprise des margelles et traitement des plages pour mise à niveau de l'ensemble et accessibilité PMR,
- Fourniture et pose de garde-corps sur mur et circulation le long de la zone enfants,
- Fourniture et mise en place de jeux aquatiques pour la zone enfants,
- Dépose de la haie et clôture existante sur le côté Sud,
- Agrandissement des plages du grand et petit bassin. Création d'un mur de soutènement, réaménagement du talus. Végétalisation de l'ensemble.

Impacts attendus : sur l'emploi / le développement local, sur l'environnement, ...

2 Conseil Communautaire – 02/03/2023
 Proposition demande DETR : Rénovation et mise en conformité Piscine Belmont sur Rance



2 Conseil Communautaire – 02/03/2023
 Proposition demande DETR : Rénovation et mise en conformité Piscine Belmont sur Rance



Il n'y aura pas de dossier de demande de DETR pour la MAM de Montlaur, car nous sommes très bien aidées de par ailleurs pour ce projet.

Approbation du programme voirie 2023

3 Conseil Communautaire – 02/03/2023
 Approbation du programme voirie 2023

Commune	Linéaire voirie	% voirie comm.	Programme 2023 demandé			Programme 2023 validé			% voirie réal.
			MI	Jours	Coût	MI	Jours	Coût	
Arnac	0,817	0,13%	50	5	1 000,00 €	50	5	1 000,00 €	0,12%
Balaguier	22,950	3,64%	950	9	27 400,00 €	650	5	20 250,00 €	1,62%
Belmont	60,233	9,55%	5 100	14	27 600,00 €	3 900	10	19 500,00 €	9,75%
Brusque	20,352	3,23%	2 400	3	4 450,00 €	2 400	3	4 450,00 €	6,00%
Camars	31,336	4,97%	4 400	15	34 000,00 €	2 400	8	21 900,00 €	6,00%
Combret	67,625	10,72%	6 800	24	85 875,00 €	1 900	6	28 700,00 €	4,75%
Fayet	10,927	1,73%	0	5	6 250,00 €	0	5	6 250,00 €	0,00%
Gissac	23,201	3,68%	2 100	8	18 500,00 €	2 100	8	18 500,00 €	5,25%
La serre	23,726	3,76%	1 450	13	33 145,00 €	700	8	11 500,00 €	1,75%
Laval Roquec.	29,685	4,71%	2 500	9	34 687,50 €	2 500	9	34 687,50 €	6,25%
Mélagues	26,496	4,20%	820	8	11 650,00 €	820	8	11 650,00 €	2,05%
Montagnol	20,372	3,23%	550	4	5 250,00 €	550	4	5 250,00 €	1,37%
Montfranc	11,161	1,77%	2 850	6	9 250,00 €	2 850	6	9 250,00 €	7,12%

3 Conseil Communautaire – 02/03/2023
 Approbation du programme voirie 2023

Commune	Linéaire voirie	% voirie comm.	Programme 2023 demandé			Programme 2023 validé			% voirie réal.
			MI	Jours	Coût	MI	Jours	Coût	
Montlaur	36,913	5,85%	3 020	14	47 825,00 €	2 250	9	24 820,00 €	5,62%
Mounes Prouenc.	35,862	5,69%	3 050	8	29 025,00 €	3 050	8	29 025,00 €	7,62%
Murasson	36,044	5,71%	1 300	5	12 175,00 €	1 300	5	12 175,00 €	3,25%
Peux Couffouleux	26,392	4,18%	2 000	7	8 900,00 €	2 000	7	8 900,00 €	5,00%
Pousthomy	25,375	4,02%	1 500	3	22 275,00 €	1 500	3	22 275,00 €	3,75%
Rebourguil	35,806	5,68%	3 700	8	19 500,00 €	3 700	8	19 500,00 €	9,25%
St Sernin	28,575	4,53%	1 900	10	33 250,00 €	1 900	10	33 250,00 €	4,75%
Saint Sever du M.	31,874	5,05%	0	7	8 750,00 €	0	7	8 750,00 €	0,00%
Sylvanes	14,925	2,37%	1 500	3	5 250,00 €	1 500	3	5 250,00 €	3,75%
Tauriac	10,075	1,60%	2 000	3	3 750,00 €	2 000	3	3 750,00 €	5,00%
Total	630,722	100,00%	49 950	190	489 757,50 €	40 020	167	360 582,50 €	100,00%

Monsieur Patrice VIALA, vice-président à la commission « Voirie communautaire – travaux communaux » : Les routes ont été choisies et validées par la commission. Le budget prend en compte les augmentations des prix mais il faut rester vigilant.

Monsieur Patrick RIVEMALE : Pourquoi à des moments, il y a 0km, mais des jours ?

Monsieur Patrice VIALA, vice-président à la commission « Voirie communautaire – travaux communaux » : Car il s'agit du PATA, pour reboucher les trous.

Etude de faisabilité pour l'extension de la ZA Bel Air II phase 2 – Proposition financière SCP Fourcadier

Madame la Présidente explique qu'il n'y a plus de terrains disponibles dans nos zones d'activités ; un seul terrain restant disponible à ce jour se situe sur la ZA de La Plane Haute à Montlaur.

Au vu de cette situation, Madame la Présidente propose d'étudier la possibilité d'agrandir la Zone d'Activité de Camarès, Bel Air 2 avec les terrains suivants :

4 Conseil Communautaire – 02/03/2023
Etude de faisabilité pour l'extension de la ZA Bel Air II phase 2 – Proposition financière SCP Fourcadier



4 Conseil Communautaire – 02/03/2023
Etude de faisabilité pour l'extension de la ZA Bel Air II phase 2 – Proposition financière SCP Fourcadier



4 Conseil Communautaire – 02/03/2023
Etude de faisabilité pour l'extension de la ZA Bel Air II phase 2 – Proposition financière SCP Fourcadier

14 Rue de la Marianne
12 100 CAMARÈS
T : 06.86.86.06.00
E : contact@scp-fourcadier.fr
I : www.scp-fourcadier.fr
Archives de M^{lle} LADOUËLE ABADIE et
GRAVELIER

Rougier de Camarès
11 Grand Rue
12360 CAMARÈS

DEVIS

Devis n° 02562001
Référence 150302 DMSD

Objet : CAMARÈS - Mission topographique, travaux forçiers et maîtrise d'œuvre pour un lotissement d'activités "Bel Air 2" Phase n°02

Désignation	Prix U. HT (€)	Quantité	Coefficient	Montant HT (€)
LOTISSEMENT D'ACTIVITES - BEL AIR 2 - PHASE 2				
1. PLAN TOPOGRAPHIQUE DÉTAILLÉ :				
Réalisation du HOP et du système géométrique Lambert ES relatif au 1/500 de l'emprise de lotissement avec tous les détails apparents à l'échelle et notamment, les voies, les réseaux apparents, les clôtures, les talus, la végétation etc... Coordonnées des bornes tous les mètres, report au 1/500 au format d'Autocad 2019 et de son équivalent Cesium 20219.	2 250,00	1	1	2 250,00
2. PROCEDURE DE BORNAGE DE PROPRIETE ou de RECONNAISSANCE DE LIMITE :				
Recherche des propriétaires voisins concernés et de leurs adresses, du plan cadastral, de l'arpenteur GDA, des bornages précédents reportés dans le base de données AUTOCAD, des procédures diverses inscrites en archives, Convoications des voisins, Mise en place de bornes OCS ou de repères. Réalisation d'un procès-verbal de bornage ou d'un procès-verbal de constat.	1 250,00	1	1	1 250,00
3. TRAVAUX FORCIERS :				
Réalisation du plan général de bornage des lots, Bornage de tous les lots avec implantation de bornes OCS à tous les angles de parcelles. Documents d'arpenteur (attestant le caractère du bornement et bornes cadastrales avec numérotation de chaque lot. Réalisation des plans de vente individuels avec bornes forçiers à remettre à chaque acte notarié.	450,00	4	1	1 800,00

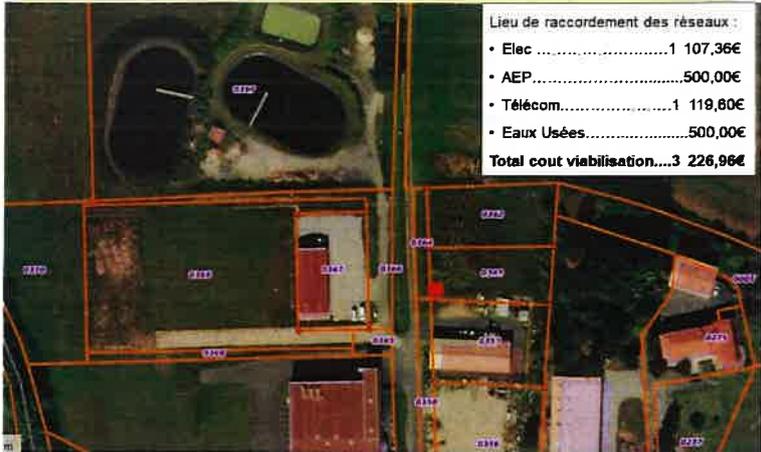
4 Conseil Communautaire – 02/03/2023
Etude de faisabilité pour l'extension de la ZA Bel Air II phase 2 – Proposition financière SCP Fourcadier

Désignation	Prix U. HT (€)	Quantité	Coefficient	Montant HT (€)
4. DOSSIER DE PERMIS D'AMENAGER :				
Étude de faisabilité d'urbanisme, règlements programmes, études, contraintes, orientations et aménagements d'aménagement, Cahiers de l'Équipement, Maîtrise Architecte DPAU - L'acte QUALINA	2 000,00	1	1	2 000,00
9)Dossier Urbanisme - Réalisation d'emplacements - Choix d'un plan de masse - Minorsse reportés avec emprise relative et voirie bornage plan de masse et de composition, Règlement de lotissement, calcul des charges, Fourrière des données en 10 exemplaires.	3 700,00	1	1	3 700,00
1)Étude de sol pour vérification des sols (niveau de sol, assèchement autonome)	800,00	1	1	800,00
1)Dossier Technique - Consultation des différents services concernés, préparation des plans, plan d'implantation des réseaux, Estimation du coût des travaux. Cette prestation correspond à l'état des lieux AP (Actes-Prejets) d'une mission de Maître d'Œuvre. Fourrière de dossier en 10 exemplaires.	3 375,00	1	1	3 375,00
5. DOSSIER L'OUVERTURE :				
Établissement de dossier de déclaration Loi sur l'eau : Analyse de l'impact, calcul et dimensionnement des ouvrages projet, définition des mesures compensatoires, plans hydrologiques avant et après aménagement.	2 250,00	1	1	2 250,00
6. BORNAGE DE MATIÈRE DIVERSES :				
Dossier de Consultation des Entreprises - Etudes de Projet	250 000,00	0,054	0,23	3 250,00
Analyse des offres et mise au point du marché avec entreprises retenues.	250 000,00	0,054	0,275	1 612,50
Bureaux des travaux.	250 000,00	0,054	0,36	4 750,00
Réalisation des ouvrages réalisés Assistance pour réalisation des documents nécessaires au maître de l'ouvrage.	250 000,00	0,054	0,275	1 612,50
Total HT				28 170,00 €
Total TVA - 20,00%				3 334,00 €
Total TTC				33 504,00 €

Au regard de ce devis et des besoins du territoire, le Conseil Communautaire est d'accord pour poursuivre l'étude de faisabilité.

Viabilisation des parcelles H362 et H363 – ZA de Bel Air 1

5 Conseil Communautaire – 02/03/2023
Viabilisation des parcelles H362 et H363



Lieu de raccordement des réseaux :	
• Elec	1 107,36€
• AEP.....	500,00€
• Télécom.....	1 119,80€
• Eaux Usées.....	500,00€
Total cout viabilisation.....	3 226,96€

La viabilisation de la ZA de Bel Air I doit être terminée sur les deux derniers terrains pour un coût de 3 226,96 €. Ces deux lots ont été achetés par Mr VILAPLANA, entrepreneur en travaux publics.

Discussion sur l'Appel d'Offre pour la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques en toiture des Sherpa

Madame la Présidente explique les éléments techniques affichés :

Plusieurs éléments permettent de choisir la puissance totale installée :

- la surface de toiture disponible,
- les tarifs d'achats (en vente totale ou vente du surplus) qui dépendent de la puissance,
- la consommation du site (dans le cas d'une autoconsommation).

Ici, le facteur limitant est la surface disponible. Chaque projet a été envisagé sur le bâtiment principal de chaque site. En effet, nous pourrions envisager des installations plus importantes, mais il faudrait pour cela équiper les toits des zones hébergement des résidents (mais problème avec les assurances), ou encore installer des ombrières photovoltaïques sur les parkings (mais trop onéreux, pourquoi pas à envisager dans un second temps).

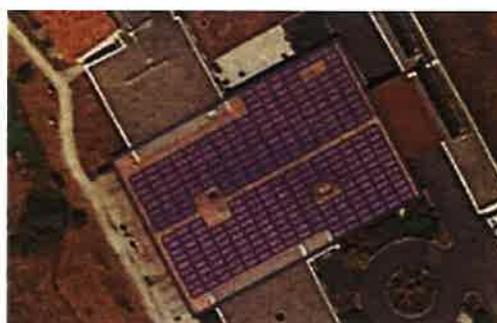
Nous avons donc dimensionné des installations PV sur les 2 sites et avons obtenu :

- **une installation de 125,58 kWc** pour l'EHPAD Le Sherpa de Belmont-sur-Rance,
- **une installation de 111,93 kWc** pour l'EHPAD Le Sherpa de Camarès.

SHERPA de Belmont



SHERPA de Camarès



Les 2 sites présentent donc un potentiel photovoltaïque très intéressant en autoconsommation.

Voici un récapitulatif des 2 projets réunis :

	SHERPA CAMARES	SHERPA BELMONT	PROJET GLOBAL
CONSOMMATION BATIMENT - année 2022 (kWh)	291 054	295 912	586 966
FACTURE EDF - année 2022 (€TTC)	60 983 €	63 097 €	124 080 €
PUISSANCE INSTALLEE (kWc)	112	126	238
PRODUCTION ESTIMEE (kWh)	112 720	126 453	239 173
TAUX D'AUTOCONSOMMATION	63%	58%	60%
INVESTISSEMENT (€HT)	115 595 €	126 947 €	242 542 €
RECETTES POUR LA CC - vente surplus (€TTC)	4 640 €	5 892 €	10 532 €
ECONOMIES SUR LA FACTURE SHERPA* (€TTC)	14 080 €	14 951 €	29 031 €
CHARGES D'EXPLOITATION (€TTC)	2 457 €	2 456 €	4 913 €
ANNUITES BANQUE - taux à 3,5% sur 20 ans (€TTC)	8 133 €	8 932 €	17 066 €
GAIN ANNUEL POUR LA CC	-5 950 €	-5 496 €	-11 447 €

Un tel projet permettrait donc à l'association du SHERPA de faire des économies considérables sur sa facture d'électricité, d'autant que ces économies seront de plus en plus importantes avec l'inflation du prix de l'électricité au cours du temps. La première année, les économies seraient de 29 000 € TTC, mais au bout de 20 ans, les économies seraient de 70 000 € TTC (avec une inflation de 5 %). Le SHERPA serait ainsi moins vulnérable face à la hausse des prix de l'énergie au fil des années.

Suite à cela, elle présente également le planning prévisionnel possible :

 Conseil Communautaire - 02/03/2023
Discussion sur le l'AO pour la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques en toiture des Sherpa

4 MARS	7 AVRIL	20 AVRIL	1 SEPTEMBRE
• Lancement de la consultation	• Remise des plis	• C.A.O. • Analyse des offres	• Démarrage des travaux

Le Conseil Communautaire émet un avis général favorable.

Complément : les Sherpa subissent des surcoût au niveau de l'électricité (40 000 € sur l'année).

Monsieur Jean-Philippe SABATHIER, référent pour le Contrat d'Objectif Territorial : ce projet viendra en appui sur notre COT, on est dans un cercle vertueux, ça va nous donner des points et potentiellement débloquer des aides.

Investissement estimé à 242 542 €. Autoconsommation estimée en moyenne à 60 % entre les deux bâtiments. Vente du surplus de ce qui sera produit.

Coût annuel pour la Communauté de Communes de 11 447 € ; gain pour l'établissement autour de 28 000 € par an.

Les travaux à l'intérieur des Sherpa ne sont pas encore terminés, il y en a à minima pour encore toute cette année.

Lancement de l'Appel d'Offre et planning concernant la MAM de Montlaur

7 Conseil Communautaire – 02/03/2023
Lancement AO et planning concernant la MAM de Montlaur



7 Conseil Communautaire – 02/03/2023
Lancement AO et planning concernant la MAM de Montlaur

DÉPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant HT	Désignation	Montant HT
Travaux*	265 500,00 €	CAF 28%	85 000,00 €
Honoraires, BET, bureau de contrôle, etc. 13,9%	34 500,00 €	MSA 7%	20 000,00 €
		Région (25K€/place max 100K€)	45 000,00 €
		Conseil Départemental (100 000,00€ maxi)	90 000,00 €
		Autofinancement 20%	60 000,00 €
TOTAL HT	300 000,00 €	TOTAL HT	300 000,00 €

90 000,00 €

30 000,00 €

LA COMMUNE DE MONTLAUR S'ACQUITERA DES PRESTATIONS TOPOGRAPHIQUES ET DE LA VIABILISATION DE LA PARCELLE.
LA PARCELLE SERA MIS A DISPOSITION PAR LA COMMUNE.

7 Bureau – 23/02/2023
Lancement de l'Appel d'Offre et planning concernant la MAM de Montlaur

6 MARS	15 AVRIL	20 AVRIL	15 MAI
• Lancement de la consultation	• Remise des plis	• C.A.O. • Analyse des offres	• Démarrage des travaux

Madame la Présidente : On remercie la commune de Montlaur qui nous a mis à disposition le terrain viabilisé. Je souhaite également ajouter que ce dossier n'est pas déposé en DETR car au vu du prévisionnel, ce projet sera certainement déjà très bien financé ; la CAF et la MSA y participent également. En revanche, je remarque que la Région est moins présente ; peut-être que Madame Anne-Claire SOLIER peut nous expliquer ?

Madame Anne-Claire SOLIER : La Région se concentre de plus en plus sur la question de la transition écologique qui coûte très cher, et avec le même arrosoir, il faut arroser plus large. Ce qui est bien financé, c'est la rénovation des bâtiments pour faire des commerces.

Madame la Présidente : Le démarrage des travaux pour ce projet est prévu en septembre 2023. Concernant le matériel, les assistantes maternelles recevront les aides directement, la collectivité n'interviendra pas.

Rénovation des réseaux E.U. et Elect. A la base de loisirs de St-Sernin-sur-Rance

Madame la Présidente explique à l'assemblée que des problèmes ont été identifiés sur la Base de Loisirs « La Chaussée du Lapin » de SAINT-SERNIN-SUR-RANCE, en ce qui concerne l'électricité et les eaux usées. Dans la volonté de permettre aux marchés de pays nocturnes de continuer leur activité l'été, la Communauté de Communes va effectuer quelques travaux. Madame la Présidente laisse la parole au maire de SAINT-SERNIN-SUR-RANCE :

Monsieur Patrick ROQUES : Nous n'avons pas de réseau des eaux usées à la Base de Loisirs « La Chaussée du Lapin » de SAINT-SERNIN-SUR-RANCE. Il y a également des problèmes d'électricité tout l'été, notamment lors des marchés nocturnes ou d'animations où le besoin en électricité est important.

Madame la Présidente : Il y a une guinguette sur cette Base de Loisirs avec la restauration tenue par Monsieur BEC Benjamin, la restauration fonctionne bien mais cela pose un problème au niveau des eaux usées, il faut donc remédier à cela et faire des travaux.

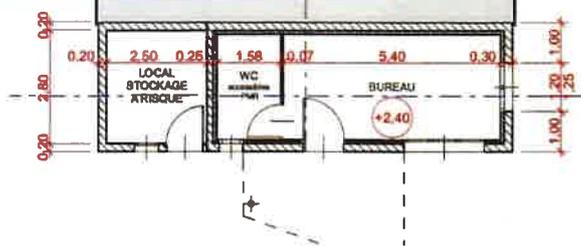
Monsieur le Directeur Général des Services complète : une étude va également être faite par ENEDIS, mais on ne sait pas encore du tout combien cela va coûter ; affaire à suivre ...

Rénovation et aménagement des locaux sociaux à la zone de transit de Belmont-sur-Rance

9 Conseil Communautaire – 02/03/2023
Rénovation et aménagement des locaux sociaux à la zone de transit de Belmont sur Rance

COUT PREVISIONNEL MAXI DES TRAVAUX 10 000,00€/TTC

- > L'ensemble des matériaux de construction
 - > Mise en œuvre d'une Kitchenette
 - > Mise en œuvre d'une douche et d'un WC
 - > Mise en œuvre d'une machine à laver
- Y.o. Elec, plomberie et chauffage réalisé par les agents CCMRR



9 Conseil Communautaire – 02/03/2023
Rénovation et aménagement des locaux sociaux à la zone de transit de Belmont sur Rance



Local du gardien de déchetterie
Ancien local des déchets dangereux

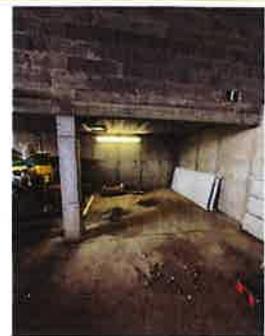


Cuisine + salle de pause
ancien local du gardien de
déchetterie et vestiaires

9 Conseil Communautaire – 02/03/2023
Rénovation et aménagement des locaux sociaux à la zone de transit de Belmont sur Rance



Sanitaire
Ancien sanitaire + petite cuisine
(frigo, point d'eau)



Création Vestiaires (avec coin douche)
Au niveau du garage, accès direct à la
descente du camion

Modification sur les délibérations concernant l'aide à l'immobilier à l'entreprise Malige Raval'Or

Attribution d'une aide économique à la SCI CEBAC dans le cadre du règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise :

Cette délibération annule et remplace la délibération N° 20221117_140 en date du 17 novembre 2022.

Vu la loi NOTRe n° 2015 – 991 sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République votée le 7 août 2015, confiant notamment au bloc communal la compétence exclusive dans le domaine des aides à l'immobilier d'entreprise,

Vu la Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et plus particulièrement les articles L.1511-1 à L.1511-3, et R.1511-4 et suivants portant sur les aides à l'investissement immobilier d'entreprise,

Vu le décret n° 2016 – 733 du 2 juin 2016 portant notamment sur la mise en conformité avec le droit européen des dispositions réglementaires applicables dans le domaine des aides à l'immobilier d'entreprise,

Vu le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté par l'assemblée plénière du Conseil Régional Occitanie du 2 février 2017,

Vu la délibération de la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier N° 20191128_175 en date du 28 novembre 2019 approuvant la création d'un dispositif d'aide à l'investissement immobilier des entreprises sur son territoire,

Madame la Présidente expose au Conseil Communautaire que Monsieur Cyrille ROZAN est le gérant de la SCI CEBAC. Dans la volonté de développer son entreprise, Monsieur ROZAN souhaite construire un bâtiment neuf sur la Zone d'Activité « La Plaine Haute » à Montlaur. Par la construction de ce nouveau bâtiment, l'entreprise pourra s'agrandir, employer plus de personnel et proposer des conditions de travail plus faciles et plus modernes.

Au vu des pièces constituant le dossier de demande et du règlement d'aide à l'immobilier de la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier, Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire le plan de financement suivant :

Le coût total de l'investissement est de **1 252 712,00 €**.

Le règlement d'aide à l'immobilier de la Communauté de Communes prévoyant une aide de 10 % sur les dépenses éligibles plafonné à 40 000,00 €, le plafond du règlement est alors dépassé.

Madame la Présidente propose donc au Conseil Communautaire de subventionner ce projet à hauteur du plafond de **40 000,00 €**.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **EMET** un avis favorable en faveur du projet de Monsieur ROZAN, gérant de la SCI CEBAC,
- **APPROUVE** le plan de financement proposé comprenant une aide financière de la Communauté de Communes à hauteur du plafond, soit un montant de 40 000,0 € qui sera versé à la SCI CEBAC,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à effectuer toutes les démarches.

ZA La Plaine Commune de Montlaur
Vente des lots n° 3 et n° 19 correspondant aux parcelles ZB 103 et ZB 122 d'une superficie totale de 6 080 m² à la SCI CEBAC :

Cette délibération annule et remplace la délibération N° 20230126_004 en date du 26 janvier 2023.

Madame la Présidente présente au Conseil Communautaire le projet de la SCI CEBAC qui souhaite acquérir du terrain sur la ZA La Plaine à Montlaur pour y installer les nouveaux locaux de son entreprise de fabrication d'articles de broserie.

Madame la Présidente informe l'assemblée qu'il faut procéder dès à présent à la vente des parcelles lots n° 3 et n° 19 cadastrées ZB 103 et ZB 122 sur la Zone d'Activités de La Plaine à Montlaur.

À savoir, la parcelle cadastrée ZB 123 qui sépare les parcelles cadastrées ZB 103 et ZB 122 appartenant à la personne morale VASSEUR a été acquis ou est en cours d'acquisition par la SCI CEBAC.

Madame la Présidente indique que la demande d'avis domanial a été enregistrée par le service du Domaine de la DGFIP le 02/11/2022 sous le numéro 10450271.

Vu l'avis du Domaine sur la valeur locative du terrain à la vente référence OSE : n° 2022-12154-81472 en date du 17 novembre 2022.

Madame la Présidente propose de vendre les parcelles cadastrées ZB 103 et ZB 122 de la ZA La Plaine, comme détaillée ci-dessous, à la SCI CEBAC :

- Superficie de la parcelle ZB 103 : 3 756 m²,
- Superficie de la parcelle ZB 122 : 2 324 m²,
- Superficie totale : 6 080 m²,
- Prix de vente HORS TAXE des parcelles ZB 103 et ZB 122 : 5,00 € le m²
Soit 5,00 X 6 080 m² = 30 400,00 € H.T.
- TVA sur marge : 3 896,72 €,
- Prix T.T.C. de vente : 34 296,72 €.

Où cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** la présentation,
- **ACCEPTE** de vendre à la SCI CEBAC les parcelles cadastrées ZB 103 et ZB 122 de la ZA La Plaine d'une superficie totale de 6 080 m² au prix de 5,00 € H.T. le m²,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'acte de vente et toutes les pièces référentes au dossier,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

Compostage : projet pour les particuliers

11 Conseil Communautaire – 02/03/2023
Compostage : projet pour les particuliers



- Format :**
- Capacité : environ 400 litres,
 - Surface au sol : maximum 1 m²,
 - Accessoires : harpon mélangeur, bio-seau, documentation,
 - Matière : à décider bois ou plastique.



- Modalités :**
- > Convention de mise à disposition d'un composteur individuel avec le particulier,
 - > Demande de participation forfaitaire,
 - > Distribution des composteurs sous forme de mini formation / sensibilisation.

Recensement :
Avec l'accord du Conseil, nous allons mener un sondage auprès de la population afin de savoir combien de ménages seraient intéressés par la mise en place d'un composteur. Ces données nous permettront d'affiner le nombre de composteurs à commander.
Le sondage serait relayé dans la presse, sur Facebook, sur le Site Internet, et dans le journal Intercommunal.

11 Conseil Communautaire – 02/03/2023
Compostage : projet pour les particuliers

Sulo :



Quadria :



Emeraude Création :



ESAT de la Plaine - BELMONT :



11 Conseil Communautaire – 02/03/2023
Compostage : projet pour les particuliers

Sulo :



Quadria :



11 Conseil Communautaire – 02/03/2023
Compostage : projet pour les particuliers

Les devis s'entendent en T.T.C., et tout accessoires compris à savoir bio-seaux + outil mélangeur !

Devis Bois :

Classement	Tarifs	Qté : 1		Qté : 50		Qté : 100	
		Prix Unitaire	Total	Prix Unitaire	Total	Prix Unitaire	Total
1	Quadria	pas possible		90,12 €	4 506,00 €	87,18 €	8 718,00 €
2	Emeraude-Création (+transport)	164,10 €	101,27 €	5 053,50 €	99,12 €	9 912,00 €	
3	Sulo	396,67 €	162,62 €	8 140,90 €	137,47 €	13 746,95 €	
4	ESAT de la Plaine - BELMONT	pas possible		pas possible		174,00 € sans accessoires	17 400,00 € sans accessoires

Devis Plastique :

Classement	Tarifs	Qté : 1		Qté : 50		Qté : 100	
		Prix Unitaire	Total	Prix Unitaire	Total	Prix Unitaire	Total
1	Quadria	pas de réponse		62,62 €	3 126,00 €	69,58 €	6 958,00 €
2	Sulo	381,83 €	106,18 €	5 308,90 €	102,43 €	10 242,95 €	

Monsieur Jean-Philippe SABATHIER, vice-président à la commission « Environnement » : On discute de ce projet depuis quelque temps, on va essayer de la concrétiser. Ici on touchera essentiellement les particuliers, mais on va continuer – poursuivre avec les professionnels et collectivités.

30 % de la poubelle noire comprend des déchets organiques qui peuvent aller dans le compostage, à 200 € la tonne d'Ordures Ménagères cela ferait pas mal d'économie, nous avons un levier d'action. Également c'est vertueux car cela permet de valoriser les déchets. La loi de 2020 sur le gaspillage alimentaire et qui va s'imposer dès 2024, nous impose de mettre à disposition des ménages des solutions de tri à la source des bio-déchets.

Nous avons donc cette solution, qui pourrait être couplée avec celle du SYDOM Aveyron, de mettre dans un sac orange les bio-déchets.

On vous propose aujourd'hui de faire dans un 1^{er} temps un sondage aux ménages qui pourraient être intéressés. Il y aura des règles avec des priorités aux résidences principales et nous demanderons une participation financière + mini-formation lors de la remise des composteurs. Le sondage permettra de faire une sorte de pré-réservation.

On parlait du COT tout à l'heure, c'est aussi le genre de projet qui est valorisé. D'autres Communautés de Communes voisines, l'ont déjà fait et cela marche bien.

Madame la Présidente demande à ce que quelque chose soit fait aussi dans les cimetières, mettre un composteur pour les fleurs, et une poubelle pour les pots par exemple.

Monsieur Jean-Philippe SABATHIER, vice-président à la commission « Environnement » : Oui, il faut commencer par faire un état des lieux parce que certaines communes ont déjà des bacs. On pourra ainsi proposer une solution à toutes les communes.

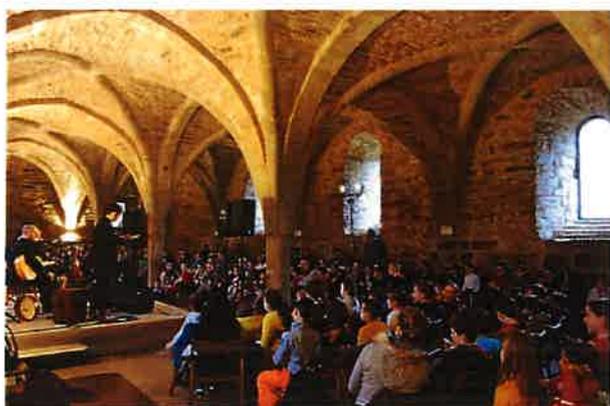
Monsieur Franck COUDERC indique : Le samedi 13 mai à Valrance, on fait une journée nature sur le thème de la biodiversité en Aveyron, on a fait appel à différents partenaires ; Alicia viendra représenter la collectivité et animer cette journée.

Dispositif « Chorale à l'école » pour les années scolaires 2022 – 2023 à 2024 - 2025

Comme pour les années scolaires 2019 – 2020 à 2021 – 2022, ce dispositif permet de :

- Donner aux élèves un accès à une pratique artistique régulière,
- Mettre en œuvre d'un projet fédérateur entre les différentes écoles du territoire,
- Développer les capacités d'expression et de création des élèves, tant au niveau individuel et collectif,
- Inscrire le projet dans la dynamique éducative et artistique du Centre culturel de rencontre de l'Abbaye de Sylvanès et du PREAC Chants et Dialogues des Cultures.

Cette convention a pour objet de définir l'organisation générale de cet enseignement musical. (max. : 10 classes par an).



Au titre de l'année scolaire 2022 – 2023 :

- Le coût pour la Communauté de Communes est de : 4 094,25 €,
- Le coût pour le Centre culturel de rencontre de l'Abbaye de Sylvanès est de 4 094,25 €,
- La prise en charge directe du Département est estimée à 4 000 €.

Quelques chiffres (2021) :

- 9 écoles,
- 16 ateliers pour chaque classes,
- 175 élèves,
- Rencontre artistique inter écoles,
- Restitution à l'Abbaye de Sylvanès.



Écoles :

- ✓ Belmont-sur-Rance,
- ✓ Brusque,
- ✓ Camarès (Publique et Privée),
- ✓ Cénomes,
- ✓ Fayet,
- ✓ Montlaur,
- ✓ Murasson,
- ✓ Saint-Sever-du-Moustier,
- ✓ Saint-Sernin-sur-Rance.

Monsieur Michel WOLKOWICKI précise que cette année, le thème est le chant autour de la Méditerranée. La restitution de ce projet aura lieu le 27 juin à l'Abbaye de Sylvanès.

Monsieur Patrice VIALA demande s'il est possible de rajouter des écoles ?

Monsieur Michel WOLKOWICKI indique que oui, l'année prochaine et l'invite à demander à son assistance qui s'occupe de ce projet.

Présentation du journal intercommunal

Attention :

Le journal est en cours de modification, ce n'est pas la version définitive.

Ce journal sera **imprimé**

et déposé dans toutes les boîtes aux lettres (inclus « stop pub »).

Il sera également possible de le **consulter sur notre site internet**.

Madame Anne-Claire SOLIER, vice-présidente à la commission « Communication – Mobilité – Numérique » précise : le journal permet de figer les compétences de la Communauté de Communes pour les habitants.

Ressources humaines

Madame la Présidente informe le Conseil Communautaire, qu'une personne étudiante en Master 1 « Gestion des Territoires et Développement Local – Aménagement et Développement Durable des Territoires » à l'Université Jean Moulin de Lyon souhaite effectuer un stage au sein du service administratif de la Communauté de Communes à Belmont-sur-Rance.

Madame la Présidente donne lecture de la convention de stage.

Elle présente les modalités du stage :

- Service : administratif,
- Durée hebdo. : 35 heures,
- Date : 03 avril 2023 au 30 juin 2023,
- Gratification : 4,05 € par heure.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention de stage,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de l'opération.

Questions diverses

Agenda 2023 à venir :

DATE	EVENEMENT	HEURE	LIEU
Lundi 20 mars	Atelier économie circulaire (COT)	18 h	Le caveau Saint-Affrique
Jeudi 23 mars	Bureau	10 h	Belmont
Jeudi 30 mars	Conseil Communautaire	20 h 30	Lieu à définir
Jeudi 20 avril	Bureau	10 h	Belmont
Jeudi 27 avril	Conseil Communautaire	20 h 30	Lieu à définir
Vendredi 24 mars	La Grande Immersion	9 h	Maison de ma Région - Millau
Vendredi 31 mars	Bilan CTG	9 h 30	Salle Saint-Martin Saint-Semin

GIP SANTÉ – RÉGION OCCITANIE :

Les objectifs :

- Construire ensemble une Occitanie plus inclusive.
- Lutter contre les « déserts médicaux », restaurer et maintenir un accès à un médecin généraliste proche de son domicile, partout en Occitanie, idéalement à moins de 15 minutes.
- Faciliter l'exercice coordonné dont pluri-professionnel, quels soient les modes d'exercice – salariat ou libéral – car seuls le service et le résultat pour les patients comptent.
- Offrir aux professionnels et professionnelles des conditions d'exercice en adéquation avec leurs aspirations, dans des lieux adaptés et des Territoires qui vous attendent les bras ouverts.

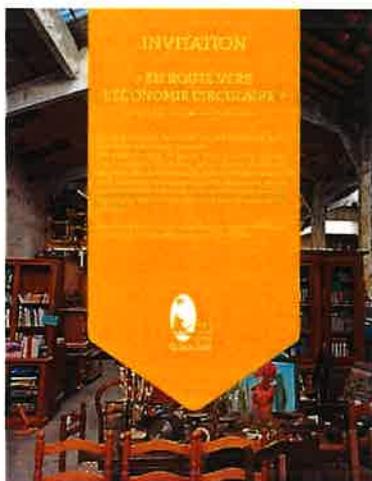
Concrètement, la Région, en partenariat notamment avec des collectivités locales, les départements universitaires de médecine générale ou encore la Fédération Occitanie Roussillon des Maisons de Santé par exemple, créera une structure dédiée employeuse qui sera un Groupement d'Intérêt Public.

Le Groupement d'Intérêt Public sera chargé de :

- Recruter, employer et donc rémunérer les professionnels et professionnelles de santé,
- Porter dans les territoires en manque de médecins, la création ou/et la transformation/pérennisation, puis la gestion de centres de santé.

Également, la Région propose :

- Un temps de travail centré sur l'exercice médical dans un lieu entièrement équipé,
- Un travail d'équipe coordonné,
- Un secrétariat médical dédié au centre de santé,
- Un exercice médical compatible avec la vie privée.



Levée de la séance à 22 heures 37 minutes.

La Présidente,
Monique ALIÈS



LISTE DES DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU 02 MARS 2023

Présents : Monique ALIES, Albert BOUSQUET, Jean-Louis CABANES, Sophie CANTALOUBE, Claude CHIBAUDEL, Hélène CHICO ROS, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Gérard DRESSAYRE, Michelle FONTANILLES, Eric HOULES, Michel LEBLOND, Eva LE CHARPENTIER, David MAURY, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Bernard ROUVE, Jean-Philippe SABATHIER, André SERIN, Michèle SICARD, Anne-Claire SOLIER, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI

En tant que délégué suppléant, était présent : Christophe GARENC, Michel SIMONIN

Excusés ayant donné un pouvoir : Jean-Louis FRANJEAU à Patrick ROQUES, Philippe GIGANON à Hélène CHICO ROS, Jean-Luc JACQUEMOND à Cyril TOUZET, Jean-Claude TOUREL à Albert BOUSQUET

Absents excusés : Bernard ARNOULD, Laure BERNAT, Séverine DRESSAYRE, Jean MILESI, Jean-François ROUSSET

20230302_012 Réhabilitation piscine intercommunale de Belmont-sur-Rance
Demande de subventions – Financeurs

20230302_013 Réhabilitation piscine intercommunale de Belmont-sur-Rance
Demande de subvention – DETR 2023

20230302_014 Attribution d'une aide économique à la SCI CEBAC dans le cadre du règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise

20230302_015 ZA La Plaine Commune de Montlaur
Vente des lots n° 3 et n° 19 correspondant aux parcelles ZB 103 et ZB 122 d'une superficie totale de 6 080 m² à la SCI CEBAC

20230302_016 Signature de la convention de partenariat et ses annexes concernant « Chorale à l'école » pour les années scolaires 2022/2023 à 2024/2025

20230302_017 Convention stagiaire – service administratif